



Rätisches Grauvieh Schweiz RGS

Contrat de location pour taureaux reproducteurs

Le/la propriétaire:

Nom: Prénom:

Rue: NPA/localité:

**loue pour une durée prévue de semaines,
à savoir du (date: jour/mois/année)**

au

pour le compte du/de la locataire

Nom: Prénom:

Rue: NPA/localité:

le taureau reproducteur:

Nom: Date de naissance:

N° BDTA:

Conditions:

- Le/la locataire verse au/à la propriétaire un honoraire par saillie (montant indicatif recommandé: CHF 30.00 par saillie jusqu'à 10 animaux. À partir du 10e animal, le montant est réduit à CHF 25.00 par saillie)
- Le taureau reproducteur reçoit une alimentation suffisante ainsi que des soins et un hébergement adaptés.
- Les transports sont à la charge du/de la locataire.
- Il est possible de déposer une demande d'indemnisation pour les frais de transport auprès de la RGS (vous pouvez vous procurer le formulaire auprès du secrétariat ou le télécharger sur www.raetischesgrauvieh.ch)
- Une déclaration d'entrée et de sortie doit être envoyée à la BDTA à Berne (agate.ch).
- Le/la propriétaire doit assurer le taureau contre les risques d'accident et de décès.
- Seuls les taureaux évalués et testés négatifs pour la neuropathie sont disponibles à la location.

Lieu: Date:

Le/la locataire:

Le/la propriétaire:

.....